INFO-ROC

24 NOVEMBRE 2022

1. Mot de l'équipe
2. L'audit - Enjeux avec les firmes comptables
3. Nominations suite à l'élection du 3 octobre 2022
4. Décrets communautaires
5. Appels de projets

1. Mot de l'équipe

Un peu d'éthique et d'équité

La semaine dernière, nous apprenions les conclusions d'un rapport du Protecteur du citoyen concernant une plainte d'ingérence politique dans un programme de financement au ministère de l'Éducation en 2018. Cette ingérence a eu pour effet notamment de financer des organismes qui n'auraient pas déposé de demande de subvention, de contourner certaines règles administratives au bénéfice de quelques-uns et de désavouer l'analyse de l'appareil administratif.

Le problème ici n'est pas qu'un ministre distribue des discrétionnaires à des causes qu'il juge importantes (les ministres ont un budget pour ça), mais qu'un cabinet s'immisce dans un programme ministériel normé. La différence nous parait fondamentale. Les programmes normés ne sont pas les portefeuilles arbitraires du politique. Le ROC 03 remet d'ailleurs en question toute stratégie qui implique de telles interventions, sachant que cela ne se fait pas dans la transparence, que cela amène des iniquités et brise des solidarités. On ne peut souhaiter l'ingérence du politique lorsqu'elle nous sert et la dénoncer lorsqu'elle ne fait pas notre affaire.

L'influence politique est déjà manifeste lorsqu'il est question de priorités ministérielles, et parfois lors de la révision de programmes de subventions comme c'est le cas actuellement dans la révision du PSOC. Cela amène parfois des incongruités et des contradictions qui ne sont pas dans l'intérêt collectif incluant celui de l'appareil gouvernemental. Rappelons qu'historiquement certains programmes de subvention ont pris en considération les préoccupations exprimées par le milieu, par exemple le respect de l'autonomie. On constate actuellement que l'influence politique peut changer les règles du jeu et mener à certains reculs sans que cela ne soit l'objectif visé

à priori.

Les traitements de faveur n'ont pas leur place lorsqu'il est question de répartition de fonds publics tout comme ils sont inacceptables lorsqu'il est question d'accès aux services publics, et ce, peu importe l'allégeance du gouvernement en poste, c'est une question d'éthique et d'équité !

2. L'audit: Enjeux avec les firmes comptables

Plusieurs organismes nous ont fait part de difficultés avec les firmes comptables. Ces difficultés ont notamment des répercussions sur leurs redditions de comptes. Le problème a été constaté dans plusieurs régions, ce qui a mené la CTROC et le RQ-ACA à se pencher sur le sujet. Un sondage est présentement en élaboration afin de documenter la situation. Cela permettra de mesurer l'ampleur du problème, d'en identifier les causes, de rechercher les solutions les plus appropriées et de les présenter aux instances politiques ou administratives concernées. D'ici quelques semaines, vous serez invité à y participer. Restez à l'affut!

3. Nominations suite à l'élection 2022

Au cours des dernières semaines, le gouvernement a procédé à la nomination du conseil des ministres, mais également pour les fonctions d'adjoint.e parlementaire ou gouvernemental. Parmi les personnes nommées à ces diverses fonctions, certaines ont davantage retenu notre attention *:*

Christian Dubé *(ministre de la Santé) en est à son deuxième mandat comme ministre de la Santé. Le gestionnaire a dû composer dans son précédent mandat avec des enjeux comme la pandémie et les problèmes rencontrés dans les CHSLD. En mars dernier, il proposait un Plan pour améliorer le*

fonctionnement du système de santé qui prévoit notamment une plus grande place au privé. Bien qu'il dit vouloir maintenir l'accès gratuit aux services de santé offerts au privé, des questions se posent quant aux répercussions à long terme des changements prévus.
Dossier à surveiller : mise en œuvre du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (Plan Dubé) et les transferts fédéraux en santé.

***Youri Chassin** (adjoint parlementaire au ministre de la Santé) a notamment travaillé pour l'Institut économique de Montréal et le CIRANO. Il est connu pour ses positions libérales (droite économique), y compris en matière de santé.*
Dossier à surveiller : la mise sur pied de deux hôpitaux privés à Québec et dans l'Est de Montréal.

***Lionel Carmant** (ministre responsable des Services sociaux) était neurologue et chercheur en est à son 2e mandat. Il ne s'est pas caché d'avoir des causes chouchou, ce qui peut poser problème lorsqu'on est responsable d'un programme de financement multisectoriel comme le PSOC.*
Dossier à surveiller : mise en place du plan d'actions interministériel en santé mentale, suite aux recommandations de la Commission Laurent et révision du PSOC.

***Shirley Dorismond** (adjointe gouvernementale au ministre responsable des Services sociaux) a une formation d'infirmière praticienne et est détentrice d'un certificat en gérontologie. Avant son récent saut en politique au début 2022, elle était vice-présidente de la FIQ.*

***Chantal Rouleau** (ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire) est l'ex-mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (à Montréal). Dans son précédent mandat comme députée, elle s'est montrée favorable à plus de financement à la mission (et moins par projets) pour les organismes communautaires.*
Dossiers à surveiller : la mise en application du PAGAC ainsi que le prochain Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

***Marie-Louise Tardif** (adjointe parlementaire à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire - Volet Action communautaire) compte des formations et expériences professionnelles principalement dans le domaine de la foresterie. Reconnue pour avoir émis quantité de discrétionnaires aux organismes communautaires de sa circonscription dans son précédent mandat. elle s'est engagée à continuer de les soutenir. Espérons que ses nouvelles fonctions l'amèneront à élargir ce soutien.*
Dossier à surveiller : la mise en œuvre du PAGAC.

***Marilyne Picard** (adjointe parlementaire à la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés - volet Soutien à domicile) a été notamment travailleuse autonome propriétaire d'une garderie familiale et s'est impliquée au sein de diverses organisations en lien avec la famille. Lors de son précédent mandat, elle fut adjointe parlementaire au ministre de la Santé et des Services sociaux (Volet Santé) et membre de plusieurs commissions, dont en Santé et Services sociaux, et celle sur l'évolution de la Loi sur les soins en fin de vie.*
Dossier à surveiller : les soins à domicile pour les aînés.

***Suzanne Roy** (ministre de la Famille) qui en est à son premier mandat a œuvré en politique municipale pendant 25 ans.*
Dossier à surveiller : mise en œuvre du Grand chantier pour les familles (organisation des CPE et des garderies).

Samuel Poulin *(adjoint parlementaire au ministre responsable de la Jeunesse) était notamment adjoint parlementaire du premier ministre (volet Jeunesse) pendant le précédent mandat et s'est vu confier le Secrétariat à la Jeunesse. Il est diplômé du Collège radio télévision de Québec et a travaillé dans le domaine des communications et du journalisme, et comme attaché-presse et conseiller politique pour la CAQ.*

Martine Biron *(ministre responsable de la Condition féminine) est journaliste et nouvellement élue. Elle est responsable du Secrétariat à la Condition féminine qui vient d'intégrer le dossier LGBTQ+, autrefois du ressort du ministre de la Justice. Elle a déjà pris la parole lors du Women's Global Leadership Forum à New York sur la gouvernance au féminin et le rôle des femmes en politique.*
Dossier à surveiller : mise en œuvre de la «Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle*, la* violence conjugale *et Rebâtir la confiance 2022-2027».*

Adjoint.e parlementaire : Fonction prévue à la *Loi sur l'Assemblée nationale* qui s'ajoute à la fonction de député, dont le travail consiste à assister un ministre dans l'exercice de ses fonctions. La personne qui assume ce rôle peut notamment répondre aux questions adressées au ministre pendant la période des questions, mener certains dossiers ou représenter le ministre dans différentes activités (sauf lors d'un débat). Sa rémunération est bonifiée de 20%. Selon la Loi, il peut y avoir un maximum de 20 ajoint.e.s parlementaires.

Adjoint.e gouvernemental.e : Nouvelle fonction non prévue à la Loi dont le travail est le même que celui d'adjoint.e parlementaire. Aux dires de M. Legault, la personne assume la «même fonction, les mêmes responsabilités, la même influence, le même pouvoir auprès du ministre» que l'adjoint.e parlementaire. Elle ne reçoit pas de bonification, il ne reçoit donc que sa rémunération de député.

Pour connaître l'ensemble des nominations, consultez les communiqués suivants :

- *Le premier ministre du Québec dévoile la composition de son Conseil des ministres* : https://bit.ly/3tQnTP7
- *Le premier ministre dévoile l'identité des membres de l'équipe gouvernementale* : https://bit.ly/3TDFMuP

4. Décrets communautaires

La campagne *ENGAGEZ-VOUS* invite l'ensemble des organismes communautaires à prendre part à l'envoi massif des décrets communautaires afin que le gouvernement réponde aux besoins minimums des organismes d'ACA en réhaussant les investissements qui sont actuellement insuffisants.

Voici la liste des députés de la Capitale Nationale afin de les interpeller par courriel selon la proposition de la campagne. Vous trouverez également les marches à suivre pour compléter votre décret sur le lien suivant: Décrets

Date limite pour envoyer votre décret : **1er février 2023**

---

5. Appels de projets

5.1 Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice

Volet 1 – Aide financière pour répondre au phénomène de l'autoreprésentation

Vise à favoriser l'accès à la justice en s'assurant de bien informer et d'outiller la population quant à ses droits. Les priorités de ce volet sont les suivantes :

- *Les enjeux en matière d'accès à la justice vécus par les personnes en situation de vulnérabilité;*
- *Le développement ou l'amélioration des services offerts aux citoyennes et aux citoyens, particulièrement les gens vivant en région;*
- *Des projets favorisant la prévention de la judiciarisation des conflits.*

Enveloppe disponible : 650 000 $ pour ce volet (maximum de 50 000 $ par projet).
Date limite : **9 décembre 2022 à 17 h**
Pour informations : https://cutt.ly/BMaWrRJ

5.2 Programme de subventions pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles

Volet A – Aide aux personnes victimes

Le projet peut être développé autour de l'un des axes suivants : l'information, la sensibilisation ou l'accompagnement auprès des personnes victimes d'infractions criminelles. Plusieurs axes peuvent être touchés le projet.

Cette année, une priorité sera accordée aux initiatives visant les clientèles montrant certaines vulnérabilités (par exemple les enfants, les personnes aînées et les personnes en situation de handicap) et aux initiatives visant à lutter contre les violences sexuelle et conjugale.

Enveloppe disponible : 1 100 000 $
Date limite : **9 janvier 2023**
Pour informations : https://cutt.ly/8MsG895

CONTACTEZ-NOUS

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux et restez à l'affut de nos actualités !

view this email in your browser

L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220
Québec, G1H 6Y8
Courriel : info@roc03.com
Tél.: 418.524.7111
www.roc03.com
Tous droits réservés. © 2022 *ROC 03*
Vous pouvez changer vos preferences ou se desinscrire de notre liste.

* Vous recevez ce courriel, car vous êtes abonné.e.s à nos infolettres*

This email was sent to <<Email Address>>
why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences
Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Quebec, Qc G1L 2Y4 · Canada

Grow your business with mailchimp